

PRIMIPARES

Optimiser la reproduction de vos primipares



Entre :

La société Coopérative agricole CONNEXYON COOP

Groupe d'inséminateurs : Inséminateur :

Échographiste :

Et :

L'élevage :

N° cheptel :

Race : Taille Cheptel :

Tel mobile :

E-mail :

Ce **suivi PRIMIPARES** est mis en place avec l'objectif d'améliorer la reproduction dans les élevages bovins allaitants et en particulier le délai de mise à la reproduction et le suivi des gestations.

Ce suivi démarre à partir du :

Il est conclu pour une durée d'un an à partir de la date de signature.

Il est tacitement reconductible, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des deux parties au moins un mois avant la date d'échéance, ou souhait de l'éleveur de modifier son niveau de service, son mode de règlement, ou le type de contrat.

Engagements de CONNEXYON COOP :

A la demande de l'éleveur, CONNEXYON COOP, **lors de passages réguliers et définis ensemble (5 passages au maximum)**, s'engage à lui assurer les services zootechniques suivants pour chaque femelle en suivi:

- ✓ **Vérifier par échographie l'aptitude** de la femelle à être inséminée
- ✓ **Contrôler la gestation par échographie** (à partir de 35j)
- ✓ En cas de problème, la femelle peut être de nouveau observée
- ✓ **Constater les problèmes de fertilité et de fécondité** et les signaler à l'éleveur.
- ✓ **Proposer à l'éleveur une visite annuelle de bilan** par un technicien fécondité

=> Visites plafonnées à 5 passages maximum de l'échographiste par an et dans la limite de 3 actes maximum par femelle cotisante. En cas de dépassement, une facturation de la différence sera effectuée par CONNEXYON COOP. Les échographies sont réalisées sur rendez-vous.

Engagements de l'éleveur :

L'éleveur s'engage à mettre en suivi toutes les primipares mises à la reproduction.

L'éleveur s'engage à faire appel à son technicien d'élevage et à son vétérinaire en cas d'anomalies constatées, afin d'obtenir un intervalle entre vêlages optimum.

Tarif :

De 10 à 50 primipares	15,30 € / femelle
De 51 à 70 primipares	14,30 € / femelle
De 71 à 90 primipares	13,20 € / femelle
> à 90 primipares	12,20 € / femelle

Nombre de femelles mises en contrat pour la campagne :

Soit un coût **TOTAL pour l'année de** € HT

Les tarifs du contrat sont révisables et arrêtés chaque année par le Conseil d'Administration de CONNEXYON COOP.

Modalités de paiement : (un escompte au taux en vigueur sera appliqué pour les règlements en prélèvement automatique)

- Montant total par chèque (le paiement sera à terme à échoir).
- Prélèvement automatique en 1 fois (le paiement sera à terme à échoir)
- Prélèvement automatique en 2 fois (si >300 €):
- Prélèvement automatique en 4 fois (si > 800 €) (25 % janvier/ 25% avril/ 25% juillet/ 25% octobre) :

(Rayer les options non retenues. Une seule option doit être choisie. Elle pourra être modifiée ultérieurement à la demande de l'éleveur ou de la coopérative).

Fait à en double exemplaire Le

Pour CONNEXYON COOP

Le technicien

L'éleveur

Ce contrat est proposé dans le cadre du service CAP REPRO

La coopérative met tout en œuvre pour l'amélioration des résultats de fécondité avec une collaboration fructueuse des techniciens de Conseil Elevage, de Bovin Croissance et des vétérinaires traitants, seuls habilités à réaliser les diagnostics médicaux et les actesthérapeutiques de lutte contre l'infécondité.



www.connexion.fr

contact@connexion.fr

Siège social : CONNEXYON COOP - Rue du Gué de Nifette - 71150 FONTAINES ☎ 03 85 91 99 36
Siège administratif : CONNEXYON COOP - 5 Rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES ☎ 03 71 01 10 90

